

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1553

30 mai 2016

SOMMAIRE

Arris Financing S.à r.l.	74498	Heron Immobilier Luxembourg S.A.	74501
Belmont S.A.	74502	Hotel Group Maas	74498
BijnsBier.com S.à r.l.	74522	Hunac (No. 1) S.à r.l.	74501
Caromil S.A.	74500	IB Finance	74505
Catapult S.A. - SPF	74537	ING Belgium International Finance S.A.	74505
CCP IV Archer JV S.à r.l.	74499	International & European Management Services (Luxembourg) - IEMS Lux - ScoopSa ..	74507
CEF1969 S.A.	74499	International Financial Data Services (Luxembourg) S.A.	74505
Chester Properties I S.à r.l.	74534	Internos S.à r.l.	74507
Citron Outdoor VI S.à r.l.	74508	Jarden Lux Finco S.à r.l.	74506
Constant-Bonivers (Luxembourg) S.A.	74500	Jarden Lux II S.à r.l.	74507
CPO Services S.à r.l.	74500	J&S Prime Capital S.A.	74506
Cruchterhombusch S.A.	74498	Larch Investment S.à r.l.	74508
Delilunch S.à r.l.	74499	Pacific Mezz (Luxembourg) S.à r.l.	74542
Destylernia «Polmos» SCSp	74538	Rose Holdings S.à r.l.	74543
Eco Group S.A.	74503	Royalton Partners	74544
European Education Holdings S.à.r.l.	74540	Samisa Yacht S.A.	74542
European Education Holdings S.à.r.l.	74503	Solusion SA	74504
Foncière de la Pétrusse	74541	Stanley Holdco S.C.A.	74543
Gamm Lux S.à r.l.	74506	Star Equity S.A.	74504
Gassia S.A.	74502	Telt Beheer S.à r.l./B.V.	74503
Giotto Invest S.A.	74501	Touvan Holding S.A.	74544
Grandima SA	74502	Turf Capital S.A.	74504
Haltaro Investments S.A.	74500		
HC Investissements V S.à r.l.	74501		

Arris Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 181.266.

—
Cession de parts sociales

En date du 11 mars 2016, un changement dans l'actionnariat de la Société sous rubrique est intervenu de cette façon:

- Arris Holdings S.à r.l., détenant 20.000 parts sociales dans la Société a transféré la totalité de ses parts sociales à ARRIS International Plc.

Dès lors, l'associé unique détenant les 20.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société est à inscrire comme suit:

- ARRIS International Plc., une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au 710 Wharfedale Road, Winnersh, Wokingham, Berkshire, RG41 5TP, Royaume-Uni, et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 09551763.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016083997/20.

(160051030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Cruchterhombusch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1499 Luxembourg, 4, place de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 46.739.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 05 juin 2015 que:

- L'assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes à savoir FIDUCIAIRE LUXEMBOURGEOISE SARL, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B73920, avec siège social à L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016084107/13.

(160051389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Hotel Group Maas, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 177.512.

—
EXTRAIT

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales en date du 11 Mars 2016, l'associé unique de la Société, CH Group P&S Inc., une société incorporée sous le droit des Iles Vierges Britanniques (BVI) et ayant son siège social au 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Bâtiment Akara Building, BVI - Road Town, Tortola, British Virgin Islands, et enregistrée au «registry of Corporate Affairs» sous le numéro 663010, a cédé l'intégralité des parts sociales qu'il détient dans la Société comme suit:

- 125 parts sociales sont transférées à The Prosper 777 Trust Settlement, i.e. un Trust établi en vigueur des lois de Chypre, numéro ID 1099 et représenté par A.M.K. Trustee Services Limited et Madam Marina Timmers en leur qualité de Trustees.

En conséquence de cette cession de parts sociales, The Prosper 777 Trust Settlement détient désormais 125 parts sociales de la Société et The Prosper 777 Trust Settlement précitée, devient l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sabrina Vanherck

Le Mandataire

Référence de publication: 2016084224/21.

(160051170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

CCP IV Archer JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 202.422.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 22 mars 2016 que les Parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 0.01,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales	
Curzon Capital Partners IV S.À R.L.	Parts sociales Classe A-1	1,203,125
16, avenue Pasteur	Parts sociales Classe A-2	96,250
L-2310 Luxembourg	Parts sociales Classe A-3	96,250
Luxembourg	Parts sociales Classe A-4	96,250
Caleus Investment Partners Office Zwei	Parts sociales Classe A-5	96,250
GmbH & Co. KG	Parts sociales Classe B-1	46,875
Kurfürstendamm 59,	Parts sociales Classe B-2	3,750
10707 Berlin	Parts sociales Classe B-3	3,750
Allemagne	Parts sociales Classe B-4	3,750
TOTAL	Parts sociales Classe B-5	3,750
		<u>1,650,000</u>

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 mars 2016.

Référence de publication: 2016084080/25.

(160050898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

CEF1969 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17B, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 183.221.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 16 mars 2016

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique de la Société que:

- le mandat du commissaire aux comptes la société LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.527, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick GIRY

Administrateur unique

Référence de publication: 2016084082/16.

(160051390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Delilunch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 114.774.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 décembre 2015:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Laurent SANDERS de sa fonction de gérant technique.

L'assemblée décide de nommer en tant que gérant technique, pour une durée indéterminée, avec effet immédiat, Monsieur Arnaud BERTHOLET, né le 26 juin 1974 à Bastogne (B), demeurant à B-6600 Bastogne, 27 Avenue Olivier, de sorte que Monsieur Arnaud BERTHOLET est désormais gérant technique et administratif de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016084117/13.

(160051243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Caromil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 154.012.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société tenu en date du 9 mars 2016 que Monsieur Jean-Marc FABER, né le 7 avril 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 63 65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016084076/13.

(160051121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Constant-Bonivers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9952 Drinklange, 26, Elwenterstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.660.

Suite à une erreur matérielle lors de la réquisition auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, du 5 décembre 2014, portant le numéro de dépôt L140216505, il fallait lire que la dénomination de l'administrateur nouvellement nommé était KHEOPS MANAGEMENT S.A., et non KHEOPS MANGEMENT S.A.. La société KHEOPS MANAGEMENT S.A., a son siège social à L-9952 Drinklange, 26, Elwenterstrooss, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.758.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016084103/14.

(160051634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

CPO Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 13, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 177.657.

Notification de déménagement du gérant et l'associé. Madame Catherine Pourre réside 13 rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016084104/10.

(160051635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Haltaro Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 178.039.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 15 mars 2016

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la Société du 44, rue de Wiltz, L-2734 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

L'actionnaire unique décide de remplacer le commissaire actuel de la Société, nommément Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, en abrégé CLERC, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B92376, par AUDITEURS ASSOCIES, société anonyme inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B93937 et ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet immédiat et jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016084215/17.

(160051208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Hunac (No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 157.396.

—
Extrait de la décision de l'associé unique du 23 mars 2016

L'adresse de l'Associé The Luxembourg Acquisition Company S.à.r.l. est désormais la suivante: 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour mandat
Signatures
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016084214/14.

(160051114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

HC Investissements V S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: GBP 546.200,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 140.263.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 10 mars 2016 que:

1. La démission de Monsieur Jean-Francois BOUCHOMS, en tant que gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016084217/15.

(160051031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Heron Immobilier Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 148.011.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société tenu en date du 15 mars 2016 que Monsieur Jean-Marc FABER, né le 7 avril 1966 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016084218/13.

(160051140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Giotto Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 180.959.

—
EXTRAIT

Monsieur Yves CHEZEAUD, administrateur et administrateur délégué de la société est désormais domicilié 1A boulevard P. Dupong, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 février 2016.

Pour GIOTTO INVEST S.A.

Référence de publication: 2016084201/12.

(160051247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Gassia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 121.704.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 8 mars 2016

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

1. D'accepter la démission de DATA GRAPHIC S.A. de ses fonctions de Commissaire aux comptes.
2. De nommer à la fonction de Commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Nicolas GODFREY, né à Courtrai (Belgique) le 27/01/1984 et résidant au 4C Fleeschgaass, 6665 Herborn (Luxembourg) jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2021.
3. De modifier les adresses des administrateurs auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg comme suit:

Alain NOULLET: 7, rue Guillaume J. Kroll L-1882 Luxembourg

Clive GODFREY: 8, rue Heinrich Heine L-1720 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016084194/19.

(160051131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Grandima SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J.Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 132.960.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 8 mars 2016

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

1. D'accepter la démission de DATA GRAPHIC S.A. de ses fonctions de Commissaire aux comptes.
2. De nommer à la fonction de Commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Nicolas GODFREY, né à Courtrai (Belgique) le 27/01/1984 et résidant au 4C Fleeschgaass, 6665 Herborn (Luxembourg) jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2021.
3. De modifier les adresses des administrateurs auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg comme suit:

Alain NOULLET: 7, rue Guillaume J. Kroll L-1882 Luxembourg

Clive GODFREY: 8, rue Heinrich Heine L-1720 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016084206/19.

(160051130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Belmont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 200.458.

EXTRAIT

Il résulte des 4 lettres reçues au siège social de la société BELMONT SA. que:

1. Monsieur Kyriakos SKRDCAS a démissionné de ses fonctions du conseil d'administration.
2. Monsieur Panagiotis TSAFARAS a démissionné de ses fonctions du conseil d'administration.
3. Monsieur Jürgen BURGARD a démissionné de ses fonctions du conseil d'administration.
4. Monsieur Pieter DU PLESSIS a démissionné de ses fonctions du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016084041/16.

(160051816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Eco Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 181.815.

—
Voulez-vous bien vouloir prendre note que suite à l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique du 30 octobre 2015 et la publication auprès du Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de la révocation de Mr. Patrick Davide TERRANEO, de son poste d'Administrateur de la Société;

Mr. Daniele CREMONESI, demeurant au 51, Via Pandina, I-20060 MULAZZANO (Italie) est l'administrateur unique de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ECO GROUP S.A.

Référence de publication: 2016084141/14.

(160051761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

European Education Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.008.315,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.331.

—
EXTRAIT

Suite à un contrat d'apport en date du 5 février 2016, il résulte que

Infinitas Fund L.P., associé unique de la Société, détenant un million huit cent trente-six (1.000.836) parts sociales de catégorie A, un million huit cent trente et une (1.000.831) parts sociales de catégorie B, un million huit cent trente et une (1.000.831) parts sociales de catégorie C, un million huit cent trente et une (1.000.831) parts sociales de catégorie D, un million huit cent trente et une (1.000.831) parts sociales de catégorie E, un million huit cent trente et une (1.000.831) parts sociales de catégorie F, un million huit cent trente et une (1.000.831) parts sociales de catégorie G, un million huit cent trente et une (1.000.831) parts sociales de catégorie H, un million huit cent trente et une (1.000.831) parts sociales de catégorie I et un million huit cent trente et une (1.000.831) parts sociales de catégorie J composant le capital social de la Société

a cédé à la société Infinitas Bidco S.C.A., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 204.515; l'ensemble des parts sociales détenues dans la Société.

En conséquence, Infinitas Bidco S.C.A. devient l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016084157/24.

(160051023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Telt Beheer S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.152,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 189.735.

—
Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 20 janvier 2016 que:

Le siège social de la société a été transféré du 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg avec effet au 4 janvier 2016.

Trustmoore Luxembourg S.A., Madame Corinne Shim Sophie Muller et Monsieur Johannes Andries van den Berg, gérants de la Société, sont désormais domiciliés professionnellement au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg avec effet au 4 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 mars 2016.

Référence de publication: 2016083899/16.

(160050265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Star Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, roue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 174.545.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 23 février 2016

Il résulte du procès-verbal que:

- L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs de la Société à 3 et de nommer deux nouveaux administrateurs suivants:

* Monsieur Jean-Baptiste PIERINI, né le 24 juin 1957 à Differdange (LU) demeurant au 28, cité Breifeld L-4519 Differdange, Luxembourg, en qualité d'administrateur;

* Monsieur Fernando GAGLIARDI, né le 24 octobre 1964 à Bettembourg (LU) demeurant au 21, rue Ermesinde L-2651 Luxembourg, en qualité d'administrateur

La durée de ce mandat sera jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STAR EQUITY S.A.

Référence de publication: 2016083892/19.

(160050787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Turf Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 102.265.

—
Extrait de la résolution prise par le Conseil d'administration en date du 22 mars 2016

- Madame Pauline HUBERLANT, née le 9 décembre 1988 à Roubaix (F), demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est cooptée, avec effet immédiat, en tant qu'administrateur de catégorie B en remplacement de Madame Chantal MATHU, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale statutaire de l'an 2016.

Certifié sincère et conforme

Turf Capital S.A.

Référence de publication: 2016083904/14.

(160050550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Solution SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 145.325.

—
Extrait du procès-verbal du 02/06/2015 à 10 h

Dépôt à rectifier: numéro de dépôt L150099023 du 09/06/2015

Selon le procès-verbal des résolutions prises par l'administrateur unique de la société SOLUTION SA en date du 02/06/2015, il a été décidé le point suivant:

1. Décision de nommer comme dépositaire en vertu de l'article premier de la loi du 28 Juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur et portant modification, la Fiduciaire GL SARL, inscrite au registre de Commerce Luxembourg sous le numéro B 123 133, avec siège social au 10 Rue de la Libération L-3510 DUDELANGE.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 02/06/2015.

Mr Jean GREFF

Administrateur Unique

Référence de publication: 2016083884/21.

(160050421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

IB Finance, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.007.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 14 mars 2016

Démission de Monsieur Jean-Marc van Oldeneel au poste d'administrateur avec effet au 14 mars 2016.

Nomination de Monsieur Albert Meier, né le 22 décembre 1958 à Madrid (Espagne), ayant son adresse professionnelle au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au poste d'administrateur avec effet au 14 mars 2016.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Pour: IB FINANCE

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016084235/17.

(160051212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

ING Belgium International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 49.080.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mars 2016

Nominations statutaires

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean-Philippe FOHAL de son poste d'administrateur, avec effet à ce jour.

A l'unanimité, l'Assemblée nomme, avec effet immédiat, de M. Philippe GOBIN, avec adresse professionnelle sise 40 rue des Terroirs de France, F-75012 Paris, comme nouvel administrateur, en remplacement de M. Jean-Philippe FOHAL. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

L'Assemblée constatant que le mandat d'administrateur de Messieurs Luc VERBEKEN, (l'adresse professionnelle de ce dernier étant sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg), Benoît VAN DEN HOVE et Bernard CANIVET (l'adresse professionnelle de ces derniers étant sise 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles) sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

D'autre part, l'assemblée nomme la société KPMG Luxembourg, Société Coopérative, 39 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016084239/23.

(160051310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

International Financial Data Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 81.997.

—

Le conseil d'administration a pris acte, en date du 10 septembre 2015, de la nomination en tant qu'administrateur et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016:

de Mr. Jean-Benoît Naudin domicilié au 47 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 14 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2016.

International Financial Data Services (Luxembourg) S.A.

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016084231/14.

(160051719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

J&S Prime Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 186.122.

Extrait des résolutions des décisions des actionnaires de la société en date du 30 décembre 2015

Il résulte des dites résolutions:

- Acceptation de la démission du mandat d'administrateur unique de Monsieur Alain Donvil avec effet au 01/01/2016.
- Nomination au poste d'administrateur unique de la société avec effet au 01/01/2016 de Monsieur Dirk Vermeesch, résident 8, Ancienne Côte d'Esch, L -1459 Luxembourg. La date d'expiration du mandat sera l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016084249/17.

(160051068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Jarden Lux Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 152.080.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique de la société en date du 23 mars 2016:

1. Mr. John E. Capps a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A de la société, avec effet au 23 mars 2016.
2. Mr. Richard Sansone, né le 26 juin 1966, à New-York, aux États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 301 Merritt 7, 5^{ème} étage, 449 Main Avenue, Norwalk, CT 06851, États-Unis d'Amérique, a été nommé en tant que nouveau gérant de catégorie A de la société, avec effet au 23 mars 2016, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 mars 2016.

Référence de publication: 2016084250/17.

(160051416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Gamm Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 3, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen.
R.C.S. Luxembourg B 50.427.

En date du 25/06/2015, il a été convenu ce qui suit:

le mandat de M. Henri Lommel prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

la démission de M. Henri Reding, administrateur, est acceptée.

M. Albert Audry est nommé 1. Vice-Président

Est élu 2. Vice-Président, M. Hansel Paul 25, rue de Garnich, L - 8277 Holzem

leurs mandats prendront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

En date du 23/11/2015 il a été convenu ce qui suit:

est élu nouvel gérant, M. Carlo Kraus, 25, Arelerstrooss, L - 8550 Noerdange,

en remplacement de M. Jos Jungen

Le mandat de M. Carlo Kraus prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

GAMM LUX S.à r.l.

Référence de publication: 2016084193/20.

(160051558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

International & European Management Services (Luxembourg) - IEMS Lux - ScoopSa, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 13, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 203.857.

Il résulte des résolutions écrites de l'Assemblée Générale Extraordinaire de S&A Corporate Services (ci-après la «Société») tenue le 15 mars de 2016 à Luxembourg, suite à la demande de dépôt rectificatif formée par la Société (numéro L160028328 du 15/02/2016), que le président de l'assemblée propose de modifier l'article 9.2 des statuts de la Société de la façon suivante:

Rédaction d'Origine:

9.2 Par ailleurs, deux administrateurs agissant conjointement représentent et engagement également la société et ils disposent du pouvoir de signature en conséquence.

Nouvelle Rédaction:

9.2 Par ailleurs, deux administrateurs agissant conjointement représentent et engagement également la société et ils disposent du pouvoir de signature en conséquence. Toutefois, en cas de nomination d'un administrateur unique, celui-ci a tous pouvoirs pour engager seul la société en toutes circonstances et sous seul signature.

Le 15 mars 2016.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016084230/22.

(160050980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Internos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.177.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 142.236.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la société en date du 16 mars 2016 que:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 35 E, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 88.074, a été réélu en tant que «Réviseur d'Entreprises agréé» de la société pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale de l'Associé Unique qui se tiendra en 2017 soit pour l'audit des comptes annuels allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016084241/15.

(160051678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Jarden Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 169.285.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique de la société en date du 23 mars 2016:

1. Mr. John E. Capps a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A de la société, avec effet au 23 mars 2016.
2. Mr. Richard Sansone, né le 26 juin 1966, à New-York, aux États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 301 Merritt 7, 5^{ème} étage, 449 Main Avenue, Norwalk, CT 06851, États-Unis d'Amérique, a été nommé en tant que nouveau gérant de catégorie A de la société, avec effet au 23 mars 2016, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016084251/17.

(160051415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Larch Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 203.541.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 16 mars 2016 que la Société BRE/Management 8 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 16 mars 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société BRE/Management Global DE S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, 2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 203.011, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 16 mars 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société BRE/Management Global DE S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016083673/20.

(160050335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Citron Outdoor VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 204.730.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fifth of February.

Before us Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange.

THERE APPEARED:

Nordic Cecilia Three Limited, a private company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 26 Esplanade St Helier, Jersey JE2 3QA, registered with the Companies Registry department of the Jersey Financial Services Commission under number 102197,

hereby represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy under private seal and signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form and name. These are the articles of association (the "Articles") of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") whose name is Citron Outdoor VI S.à r.l. (hereafter the "Company").

The Company is incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these Articles.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and (iii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of its portfolio. The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not, without a public offer.

2.3. The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

2.4 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

2.5 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.6 The Company may also invest in real estate and/or all types of real estate rights, and directly or indirectly operate and develop them. The Company may sell, assign or otherwise dispose of part or all of its real estate assets or rights.

2.7 The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of an extraordinary resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole manager (gérant) or in case of plurality of managers (gérants), by a decision of the board of managers (conseil de gérance).

4.4 In the event that the board of managers (gérants) or the sole manager (gérant) (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers (gérants) or the sole manager (gérant) (as the case may be) of the Company.

4.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Capital - Shares. (Parts sociales).

5.1 Share Capital - share premium - reserves

5.1.1 The Company's corporate capital is fixed at fifty-five million one hundred forty-one thousand one hundred ninety Swedish Krona (SEK 55,141,190) divided into five million five hundred fourteen thousand one hundred nineteen (5,514,119) class A shares (parts sociales de catégorie A) (the "Class A Shares"), five million five hundred fourteen thousand one hundred nineteen (5,514,119) class B shares (parts sociales de catégorie B) (the "Class B Shares"), five million five hundred fourteen thousand one hundred nineteen (5,514,119) class C shares (parts sociales de catégorie C) (the "Class C Shares"), five million five hundred fourteen thousand one hundred nineteen (5,514,119) class D shares (parts sociales de catégorie D) (the "Class D Shares") five million five hundred fourteen thousand one hundred nineteen (5,514,119) class E shares (parts sociales de catégorie E) (the "Class E Shares"), five million five hundred fourteen thousand one hundred nineteen (5,514,119) class F shares (parts sociales de catégorie F) (the "Class F Shares"), five million five hundred fourteen thousand one hundred nineteen (5,514,119) class G shares (parts sociales de catégorie G) (the "Class G Shares"), five million five hundred fourteen thousand one hundred nineteen (5,514,119) class H shares (parts sociales de catégorie H) (the "Class H Shares") and five million five hundred fourteen thousand one hundred nineteen (5,514,119) class I shares (parts sociales de catégorie I) (the "Class I Shares"), five million five hundred fourteen thousand one hundred nineteen (5,514,119) class J shares (parts sociales de catégorie J) (the "Class J Shares"), with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each shareholder shall subscribe proportionally in each class of shares (catégorie de parts sociales).

5.1.2 Any premium paid on any share (part sociale) is allocated to a distributable reserve. Decisions as to the use of the share premium reserve(s) are to be taken by the shareholder(s) or the manager(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and these Articles.

5.1.3 The Company may accept contributions without issuing shares (parts sociales) or other securities in consideration and may allocate such contributions to one or more reserves. Decisions as to the use of any such reserves are to be taken by the shareholder(s) or the manager(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and these Articles. The reserves may, but do not need to, be allocated to the contributor.

5.2 - Changes to Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 7 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

5.3 - Indivisibility of Shares (parts sociales)

Towards the Company, the Company's shares (parts sociales) are indivisible, since only one owner is admitted per share (part sociale). Co-owners, usufructuaries and bare-owners, creditors and debtors of pledged shares (parts sociales) have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.4 - Transfer of Shares (parts sociales)

5.4.1 In case of a single shareholder, the Company's shares (parts sociales) held by the single shareholder are freely transferable.

5.4.2 In case of plurality of shareholders, the shares (parts sociales) held by each shareholder may be transferred in compliance with the provisions of Articles 189 and 190 of the Law.

5.4.3 Notwithstanding any other provisions of these Articles, in case of transfer of shares (parts sociales), the transferring shareholder shall transfer all of his/her/its shares (parts sociales) of each class of shares (catégorie de parts sociales) or, if the transferring shareholder transfers only some of his/her/its shares (parts sociales), he/she/it shall transfer at the same time shares (parts sociales) proportionally in each class of shares (catégorie de parts sociales).

5.4.4 Shares (parts sociales) may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto.

5.4.5 Transfers of shares (parts sociales) must be recorded by notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

5.5 - Distribution of profit

5.5.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

5.5.2 The shareholders' meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of applying the following rules:

the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a fixed dividend equal to 0.10% of the nominal value of the Class A Shares;

the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a fixed dividend equal to 0.15% of the nominal value of the Class B Shares;

the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a fixed dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class C Shares;

the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a fixed dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class D Shares;

the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a fixed dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class E Shares;

the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a fixed dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class F Shares;

the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a fixed dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class G Shares;

the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a fixed dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class H Shares;

the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a fixed dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class I Shares;

the holder(s) of the Class J Shares shall be entitled to a fixed dividend equal to 0.55% of the nominal value of the Class J Shares;

the balance shall be allocated to the holder(s) of the first class of shares in alphabetical order (which is then still in issue), applying mutatis mutandis, the principles set out in Article 5.6.

For the avoidance of doubt, the fixed dividends referred to in this Article 5.5.2 (the "Fixed Dividends") are recoverable dividends (dividendes récupérables) which means that (i) they are computed annually but (ii) they can be declared and paid only to the extent that sufficient legally distributable amounts are available to that effect.

5.5.3 Subject to the provisions contained in Article 5.5.2 of these Articles, the sole manager (gérant) or the board of managers (conseil de gérance) as appropriate may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to an undistributable reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant shareholder (s).

5.6 - Repurchase of Shares (parts sociales)

The Company may, subject to the prior approval of all shareholders, repurchase its shares (parts sociales) provided that there are sufficient available reserves to that effect and only if it repurchases and cancels one or more entire classes of shares (catégories de parts sociales) (starting from the Class A Shares and ending with the Class I Shares, included), i.e. all the shares (parts sociales) in issue in such class(es).

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Shareholder(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the sole manager of the Company or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the sole manager of the Company or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves (including, in particular, the share premium account) either in part or in totality.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- "Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves (including, in particular, the carried forward profits and the share premium account) and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into non-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) and (iii) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive amount.

LR = any sums to be placed into non-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts and shall be assessed by the sole manager of the Company or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

- "Available Liquidities" shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the sole manager of the Company, or in case of plurality of managers, of the board of managers of the Company, will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- "Cancellation Amount" shall mean an amount not exceeding the Available Amount provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities.

- "Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Account Date" shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

- "Profit Entitlement" shall mean the total amount of Fixed Dividends accrued as of the Interim Account Date.

No class of shares (parts sociales) may be cancelled if, as a result, the share capital of the Company would fall below the minimum required by the Law.

Own shares (parts sociales) will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majority for as long as they are held by the Company.

5.7 - Share Register

All shares (parts sociales) and transfers thereof are recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 6. Management.

6.1 - Appointment and Removal

6.1.1 The Company is managed by one or several managers (gérants). If several managers (gérants) have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance), composed of class A manager(s) and of class B manager(s). The manager(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

6.1.2 The manager(s) (gérant(s)) is/are appointed by resolution of the shareholders.

6.1.3 A manager (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

6.1.4 The sole manager (gérant) and each of the members of the board of managers (conseil de gérance) may be compensated for his/their services as manager (gérant) or reimbursed for their reasonable expenses upon resolution of the shareholders.

6.2 - Powers

6.2.1 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), of the board of managers (conseil de gérance).

6.2.2 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance), may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

6.2.3 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will determine the agent(s) responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

6.3 - Representation and Signatory Power

6.3.1 In dealing with third parties as well as in judicial proceedings, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

6.3.2 The Company shall be bound by the signature of its sole manager (gérant), and, in case of plurality of managers (gérants), by the joint signatures of any one class A manager (gérant de catégorie A) and any one class B manager (gérant de catégorie B) or by the signature of any person to whom such power has been delegated by the board of managers (conseil de gérance).

6.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Meetings

6.4.1 The board of managers (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager (gérant), to keep the minutes of the meeting of the board of managers (conseil de gérance) and of the shareholders and who shall be subject to the same confidentiality provisions as those applicable to the managers (gérants).

6.4.2 Meetings of the board of managers (conseil de gérance) may be convened by any member of the board of managers (conseil de gérance). The convening notice, containing the agenda and the place of the meeting, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex, telefax or e-mail at least two (2) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least twenty-four (24) hours prior to the hour set for such meeting shall be sufficient. Any notice may be waived by the consent of each manager (gérant) expressed during the meeting or in writing or telegram, telex, telefax or e-mail, such consent may be given by the manager in person or by an authorized representative. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers (conseil de gérance). All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each manager (gérant) is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

6.4.3 The board of managers (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the managers (gérants) is present or represented at the meeting of the board of managers (conseil de gérance) including at least one class A manager (gérant de catégorie A) and one class B manager (gérant de catégorie B). Resolutions shall be taken by a majority of the votes cast of the managers (gérants) present or represented at such meeting including the positive vote of at least one class A manager (gérant de catégorie A) and one class B manager (gérant de catégorie B).

6.4.4 The resolutions of the board of managers (conseil de gérance) shall be recorded in minutes to be signed by the chairman or any member of the board of managers (conseil de gérance) of the Company present at the meeting.

6.4.5 Resolutions in writing approved and signed by all managers (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' (conseil de gérance) meetings. Such approval may be in one or several separate documents.

6.4.6 Copies or extracts of the minutes and resolutions, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or any member of the board of managers (conseil de gérance) of the Company.

6.4.7 A manager (gérant) may appoint any other manager (gérant) (but not any other person) to act as his representative at a board meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that board meeting. A manager (gérant) can act as representative for more than one other manager (gérant) at a board meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two (2) managers (gérants) are physically present at a board meeting held in person or participate in person in a board meeting held in accordance with the provisions of Article 6.4.8. of these Articles.

6.4.8 Any and all managers (gérants) may participate in any meeting of the board of managers (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

6.5 - Liability of Managers (gérants)

Any manager (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly undertaken by him in the name of the Company.

Art. 7. Shareholders' resolutions.

7.1 For as long as all the shares (parts sociales) are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law and Articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

7.2 In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares (parts sociales) he owns. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares (parts sociales) held by him.

7.3. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them provided that in case such majority is not met, the shareholders may be reconvened or consulted again in writing by registered letter and the decisions will be validly taken by the majority of the votes cast irrespectively of the portion of share capital represented.

7.4 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

7.5 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant shareholders' meeting, in person or by an authorised representative.

7.6 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a shareholder.

7.7 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

7.8 The majority requirements applicable to the adoption of resolutions by a shareholders' meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of shareholders. Written resolutions of shareholders shall be validly passed upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of shareholders' votes representing the majority required for the passing of the relevant resolutions, irrespectively of whether all shareholders have voted or not.

Art. 8. Annual general shareholders' meeting.

8.1 At least one shareholders' meeting shall be held each year. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), such annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on June 30th of each year at the latest.

8.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the preceding bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 9. Audit.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

9.2 Irrespective of the above, the Company shall be supervised by one or more approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé) where there is a legal requirement to that effect or where the Company is authorized by law to opt for and chooses to opt for the appointment of an approved statutory auditor (réviseur d'entreprise agréé) instead of a statutory auditor. The approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé) shall be appointed on an annual basis (the mandate being renewable also on an annual basis).

Art. 10. Financial year - Annual accounts.

10.1 - Financial Year

The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

10.2 - Annual Accounts

10.2.1 Each year, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) prepares an inventory a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the provisions of Article 197 of the Law.

10.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200 of the Law. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), such inspection shall only be permitted fifteen days before the meeting.

Art. 11. Dissolution - Liquidation.

11.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

11.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions required for amendments to the Articles.

11.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

11.4 The liquidation boni shall be distributed to the holders of all classes of shares (catégories de parts sociales) in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution provisions contained in Article 5.6. of these Articles.

Art. 12. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which there are no specific provisions in these Articles.

Transitional provision

The first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31 December 2016.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the founding shareholder being Nordic Cecilia Three Limited, represented as stated above, declares to subscribe the entire share capital as follows:

	Number of shares	Subscribed amount (SEK)	% of share capita
Class A Shares	5,514,119	5,514,119	10%
Class B Shares	5,514,119	5,514,119	10%
Class C Shares	5,514,119	5,514,119	10%
Class D Shares	5,514,119	5,514,119	10%
Class E Shares	5,514,119	5,514,119	10%
Class F Shares	5,514,119	5,514,119	10%
Class G Shares	5,514,119	5,514,119	10%
Class H Shares	5,514,119	5,514,119	10%
Class I Shares	5,514,119	5,514,119	10%
Class J Shares	5,514,119	5,514,119	10%
TOTAL	55,141,190	55,141,190	100%

Nordic Cecilia Three Limited, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the above mentioned shares by a contribution in kind consisting of 250 ordinary shares and 100 class D preferred shares with a nominal value of SEK 517.94 each (the “Contributed Shares”) representing 100% of the share capital of Nordic Cecilia Three S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.409 (the “Contribution in Kind”).

Nordic Cecilia Three Limited, represented as stated hereabove, further declares that the value of the Contribution in Kind has been certified by a valuation report issued by its management body (the “Report”) at the aggregate amount of five hundred fifty-one million four hundred eleven thousand nine hundred thirty-six Swedish Krona (SEK 551,411,936).

The Report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Nordic Cecilia Three Limited, represented as stated hereabove, further declares that there exists no impediments to the free transferability of the Contributed Shares to the Company.

Nordic Cecilia Three Limited, represented as stated hereabove, finally declares that the Contribution in Kind is to be allocated as follows:

- an amount of fifty-five million one hundred forty-one thousand one hundred ninety Swedish Krona (SEK 55,141,190) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

- an amount of four hundred ninety-six million two hundred seventy thousand seven hundred forty-six Swedish Krona (SEK 496,270,746) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 7,200.- euro.

Resolutions of the shareholder

The founding shareholder, represented as stated hereabove, adopts the following resolutions:

1. The Company will be managed by the following managers (gérants) for an undetermined period:
 - a. Claes Johan Geijer, residing at 2, rue Siggy Vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, appointed as class A manager (gérant de catégorie A);
 - b. Wilhelmina von Alwyn - Steennis, residing at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, appointed as class A manager (gérant de catégorie A);
 - c. Ganash Lokanathen, residing at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, appointed as class B manager (gérant de catégorie B); and
 - d. Andreas Demmel, residing at Spaces Zuidas, Barbara Strozziilaan 201, 1083 HN Amsterdam, Pays-Bas, appointed as class B manager (gérant de catégorie B).
2. The registered office of the Company shall be established at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille seize, le cinq février.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange.

A COMPARU:

Nordic Cecilia Three Limited, une private company constituée et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 26 Esplanade St Helier, Jersey JE2 3QA, immatriculée auprès du Companies Registry department of the Jersey Financial Services Commission sous le numéro 102197,

ci-après représentée par Sofia Afonso Da Chao Conde, employée privée résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant.

Laquelle comparante, représentée comme mentionné ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit et qui est constituée par le présent acte:

Art. 1^{er}. Forme sociale et dénomination. Ceux-ci sont les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui porte la dénomination de Cidron Outdoor VI S.à r.l. (ci-après la «Société»).

La Société est constituée sous et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est (i) la détention de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des entités de type partenariats (partnerships) ou d'autres entités, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (iii) l'acquisition, la propriété, l'administration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut conclure tout contrat relatif à l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.

2.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non, sans offre au public.

2.3 La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne pourvu que la Société ne conclut pas une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

2.4 La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

2.5 De manière générale elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2.6 La Société pourra aussi investir dans l'immobilier et/ou tous types de droits immobiliers, et directement ou indirectement les exploiter et les développer. La Société pourra vendre, céder ou autrement disposer d'une partie ou de tous ses avoirs ou droits immobiliers.

2.7 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens meubles ou immeubles, qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

4.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'éventualité où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) déterminerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou des développements sociaux ont eu lieu ou sont imminents qui interféreraient avec les activités normales de la Société en son siège social ou avec la fluidité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de telles circonstances extraordinaires; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société Luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

4.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital - Parts sociales.

5.1 Capital social - prime d'émission - réserves

5.1.1 Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante-cinq millions cent quarante-et-un mille cent quatre-vingt-dix Couronnes Suédoises (SEK 55.141.190,-) divisé en cinq millions cinq cent quatorze mille cent dix-neuf (5,514,119) parts sociales de catégorie A «les Parts de Catégorie A», cinq millions cinq cent quatorze mille cent dix-neuf (5,514,119) parts sociales de catégorie B «les Parts de Catégorie B», cinq millions cinq cent quatorze mille cent dix-neuf (5,514,119) parts sociales de catégorie C «les Parts de Catégorie C», cinq millions cinq cent quatorze mille cent dix-neuf (5,514,119) parts sociales de catégorie D «les Parts de Catégorie D», cinq millions cinq cent quatorze mille cent dix-neuf (5,514,119) parts sociales de catégorie E «les Parts de Catégorie E», cinq millions cinq cent quatorze mille cent dix-neuf (5,514,119) parts sociales de catégorie F «les Parts de Catégorie F», cinq millions cinq cent quatorze mille cent dix-neuf (5,514,119) parts sociales de catégorie G «les Parts de Catégorie G», cinq millions cinq cent quatorze mille cent dix-neuf (5,514,119) parts sociales de catégorie H «les Parts de Catégorie H», cinq millions cinq cent quatorze mille cent dix-neuf (5,514,119) parts sociales de catégorie I «les Parts de Catégorie I», cinq millions cinq cent quatorze mille cent dix-neuf (5,514,119) parts sociales de catégorie J «les Parts de Catégorie J», ayant une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1,-) chacune, toutes entièrement libérées.

Chaque associé devra souscrire proportionnellement dans chaque catégorie de parts sociales.

5.1.2 Toute prime d'émission payée sur toute part sociale est allouée à une réserve distribuable. Les décisions quant à l'utilisation de la réserve de prime d'émission seront prises par le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

5.1.3 La Société peut accepter des apports sans émettre de parts sociales ou d'autres titres en contrepartie et peut allouer de tels apports à une ou plusieurs réserves. Les décisions quant à l'utilisation de telles réserves seront prises par le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts. Les réserves peuvent, mais ne doivent pas nécessairement, être allouées à l'apporteur.

5.2 - Modification du Capital Social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 7 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

5.3 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-proprétaires, créanciers et débiteurs de parts sociales gagées doivent désigner une seule personne qui les représente vis-à-vis de la Société.

5.4 - Transfert de Parts Sociales

5.4.1 Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par cet associé unique sont librement transmissibles.

5.4.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun des associés ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.

5.4.3 Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, en cas de transfert de parts sociales, l'associé cédant devra transférer toutes ses parts sociales de chaque catégorie de parts sociales ou, si l'associé cédant ne transfère que certaines de ses parts sociales, il/elle devra transférer en même temps des parts sociales de manière proportionnelle dans chaque catégorie de parts sociales.

5.4.4 Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des tiers non-associés si des associés représentant au moins les trois quarts du capital social n'y ont consenti.

5.4.5 Les transferts de parts sociales doivent être documentés par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne seront opposables à la Société ou aux tiers qu'à compter du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation par celle-ci en conformité avec les dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

5.5 - Distribution des profits

5.5.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société devra être alloué à une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

5.5.2 L'assemblée générale des associés détermine la manière dont le solde des bénéfices nets annuels sera alloué, en appliquant les règles suivantes:

le(s) détenteur(s) des Parts de Catégorie A auront droit à un dividende fixe égal à 0,10% de la valeur nominale des Parts de Catégorie A;

le(s) détenteur(s) des Parts de Catégorie B auront droit à un dividende fixe égal à 0,15% de la valeur nominale des Parts de Catégorie B;

le(s) détenteur(s) des Parts de Catégorie C auront droit à un dividende fixe égal à 0,20% de la valeur nominale des Parts de Catégorie C;

le(s) détenteur(s) des Parts de Catégorie D auront droit à un dividende fixe égal à 0,25% de la valeur nominale des Parts de Catégorie D;

le(s) détenteur(s) des Parts de Catégorie E auront droit à un dividende fixe égal à 0,30% de la valeur nominale des Parts de Catégorie E;

le(s) détenteur(s) des Parts de Catégorie F auront droit à un dividende fixe égal à 0,35% de la valeur nominale des Parts de Catégorie F;

le(s) détenteur(s) des Parts de Catégorie G auront droit à un dividende fixe égal à 0,40% de la valeur nominale des Parts de Catégorie G;

le(s) détenteur(s) des Parts de Catégorie H auront droit à un dividende fixe égal à 0,45% de la valeur nominale des Parts de Catégorie H;

le(s) détenteur(s) des Parts de Catégorie I auront droit à un dividende fixe égal à 0,50% de la valeur nominale des Parts de Catégorie I;

le(s) détenteur(s) des Parts de Catégorie J auront droit à un dividende fixe égal à 0,55% de la valeur nominale des Parts de Catégorie J;

le solde sera alloué au(x) détenteur(s) des premières catégories de parts dans l'ordre alphabétique (étant encore émises), appliquant mutatis mutandis, les principes énoncés à l'Article 5.6.

Pour éviter tout doute, les dividendes fixes mentionnés à l'Article 5.5.2 (les «Dividendes Fixes») sont des dividendes récupérables ce qui signifie que (i) ils sont calculés annuellement mais (ii) ils peuvent être déclarés et payés seulement si des fonds légalement distribuables sont disponibles à cet effet.

5.5.3 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 5.5.2 de ces Statuts, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant peut/peuvent décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice sur la base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve indisponible devant être établie conformément à la Loi ou les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices réellement réalisés peuvent être récupérées de(s) l'associé(s) concerné(s).

5.6 - Rachat de Parts Sociales

Sous réserve de l'accord préalable de tous les associés, la Société pourra racheter ses parts sociales pourvu que des réserves suffisantes soient disponibles à cet effet et seulement si elle rachète et annule une ou plusieurs catégorie(s) entière(s) de parts sociales (commençant aux Parts de Catégorie A et finissant aux Parts de Catégorie J, incluses), c'est-à-dire de toutes les parts sociales en émission dans cette/ces catégorie(s).

Une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une catégorie des Parts Sociales Préférentielles, ne pourra être que dans les Périodes de Rachat relatives à chaque catégorie de parts sociales (comme définie ci-après).

Suite au rachat et annulation de l'entièreté d'une catégorie concernée, le Montant d'Annulation sera dû et payable par la Société au(x) Associé(s) au prorata de leur participation dans cette catégorie(s). Afin d'éviter tout doute, la Société pourra s'acquitter de ses obligations de paiement en numéraire, en nature ou par voie de compensation.

Le Montant de l'Annulation mentionné au paragraphe ci-dessus pour être retenu, devra être déterminé par le gérant unique de la Société ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société à son entière discrétion et ce dans

le meilleur intérêt de la Société. Afin d'éviter tout doute, le gérant unique de la Société ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société peut choisir à son entière discrétion d'inclure ou d'exclure dans la détermination du Montant d'Annulation la réserve librement distribuable (incluant notamment le compte de la prime d'émission) en partie ou en totalité.

Au vue des ces Statuts, les termes suivants doivent avoir les significations suivantes:

«Montant Disponible» signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmenté par (i) toute réserve librement distribuable (incluant notamment les bénéfices reportés et le compte de la prime d'émission) et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie de parts sociales devant être annulée mais réduite par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) exprimées comme positive (ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) indisponible(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois tel que cela est prévu par les Comptes Intérimaires y relatif (pour éviter tout doute sans double comptage) et (iii) tout Droit au Bénéfice de sorte à ce que:

$$MD = (PN + R + RC) - (PE + RL + DB)$$

Soit:

MD = Montant disponible

PN = Profits nets (incluant les profits reportés).

R = Toutes réserves librement distribuables.

RC = Montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie des parts sociales devant être annulée.

PE = Pertes (incluant les pertes reportées) considérées comme un montant positif.

RL = toute somme devant être placée dans une réserve(s) indisponible(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts.

DB = Droit au bénéfice.

Le Montant Disponible doit être établi dans les Comptes Intérimaires de la Période de Rachat concernée et doit être évalué par le gérant unique de la Société ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société, de bonne foi et en vue de la capacité de la Société à poursuivre ses activités.

«Liquidités Disponibles» signifie (i) toutes les sommes détenues par la Société (à l'exception des fonds en dépôt à terme avec une échéance excédant six (6) mois) (ii), tout instrument facilement négociable, obligations note, et toute créance qui du point de vue du gérant unique de la Société, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance de la Société, seront payés à la Société à court terme moins tout endettement ou toute autre dette de la Société payable endéans un délais de moins de six (6) mois) déterminées sur base des Comptes Intérimaires et (iii) tout actif tel que des parts sociales, actions ou titres de quelque forme que ce soit détenue par la Société.

«Montant d'Annulation» signifie un montant n'excédant pas le Montant Disponible sachant qu'un tel Montant d'Annulation ne peut pas être plus élevé que les Liquidités Disponibles.

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date qui ne doit pas être antérieure de trente (30) jours et non postérieure de dix (10) jours à la date du rachat et de l'annulation de la catégorie des parts sociales concernées.

«Droit au Bénéfice» signifie le montant des Dividendes Fixes augmenté à la Date des Comptes Intérimaires.

Aucune catégorie de parts sociales ne peut être annulée si, en conséquence, le capital social de la Société passerait en deçà du minimum requis par la Loi.

Les parts sociales propres ne seront pas prises en compte pour la détermination du quorum et de la majorité aussi longtemps qu'elles restent détenues par la Société.

5.7 - Registre des Parts Sociales

Toutes les parts sociales ainsi que leurs transferts sont consignés dans le registre des associés conformément à l'Article 185 de la Loi.

Art. 6. Gestion.

6.1 - Nomination et Révocation

6.1.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composée de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) n'est/ne doivent pas nécessairement être associé(s).

6.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par décision des associés.

6.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

6.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance peuvent être rémunérés pour ses/leurs service(s) en tant que gérant(s) ou remboursés de leurs dépenses raisonnables sur décision des associés.

6.2 - Pouvoirs

6.2.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

6.2.2 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra sous-déléguer sa compétence pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

6.2.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de ce mandat.

6.3 - Représentation et Pouvoir de Signature

6.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations en conformité avec l'objet social de la Société.

6.3.2 La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un des gérants de catégorie A et d'un des gérants de catégorie B ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le conseil de gérance.

6.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Réunions

6.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés et qui sera soumis aux mêmes règles de confidentialité que celles applicables aux gérants.

6.4.2 Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par tout membre du conseil de gérance. La convocation, contenant l'ordre du jour et le lieu de la réunion, doit être envoyée par lettre (envoyée par courrier express ou courrier spécial), télégramme, télex, télécopie ou e-mail au moins deux (2) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans la convocation et dans ce cas, un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion sera suffisant. Il peut être renoncé à toute convocation par le consentement de chaque gérant exprimé lors de la réunion ou par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail, ce consentement peut être donné par le gérant en personne ou par un représentant autorisé. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du conseil de gérance. Tous les efforts raisonnables seront effectués de sorte que, préalablement à toute réunion du conseil, une copie des documents et / ou supports à discuter ou adopter par le conseil lors de cette réunion soit fournie à chaque gérant.

6.4.3 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées des gérants présents ou représentés à cette réunion incluant le vote positif d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

6.4.4 Les décisions du conseil de gérance seront consignés dans des procès-verbaux, à signer par le président ou par tout membre du conseil de gérance de la Société présent à la réunion.

6.4.5 Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

6.4.6 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux et résolutions qui pourraient être produits en justice ou autre seront signés par le président ou par tout membre du conseil de gérance de la Société.

6.4.7 Un gérant peut nommer un autre gérant (mais pas toute autre personne) pour agir comme son représentant à une réunion du conseil pour assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom à cette réunion du conseil. Un gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs gérants à une réunion du conseil de gérance à condition que (sans préjudice des exigences de quorum) au moins deux gérants soient physiquement présents à une réunion du conseil tenue physiquement ou participent en personne à une réunion du conseil tenue conformément aux dispositions de l'Article 6.4.8.

6.4.8 Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

6.5 - Responsabilité des Gérants

Aucun gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements valablement entrepris par lui au nom de la Société.

Art. 7. Décisions des associés.

7.1 Pour autant que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi et les Articles 200-1 et 200-2 de la Loi, entre autres, s'appliqueront. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

7.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a autant de voix qu'il possède de parts sociales.

7.3 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, étant entendu que si cette majorité n'est pas atteinte, les associés peuvent être convoqués à nouveau ou consultés à nouveau par écrit par lettre recommandée, et les décisions seront valablement prises par la majorité des voix exprimés, indépendamment de la quotité du capital social représenté.

7.4 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf le cas de changement de nationalité qui requiert un vote unanime, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi.

7.5 Une assemblée des associés peut valablement délibérer et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation soit par écrit, soit à l'assemblée des associés en question, en personne ou par un représentant autorisé.

7.6 Un associé peut se faire représenter à une assemblée des associés en désignant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'est pas nécessairement un associé.

7.7 La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

7.8 Les conditions de majorité applicables à l'adoption de décisions par l'assemblée des associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de décisions écrites des associés. Les décisions écrites des associés sont valablement prises dès réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopie ou en tant que pièces jointes de courrier électronique) des votes des associés représentant la majorité requise pour l'adoption des décisions en question, indépendamment du fait que tous les associés aient voté ou non.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des associés.

8.1 Au moins une réunion des associés devra être tenue chaque année. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), cette assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 30 juin de chaque année au plus tard.

8.2 Dans le cas où ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable précédant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis discrétionnaire et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Audit.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société devront être supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, qui ne sont pas nécessairement associés. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes agiront en collège et formeront le conseil des commissaires aux comptes.

9.2 Sans tenir compte de ce qui précède, la Société sera surveillée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) lorsqu'il existe une obligation légale à cet effet ou si la Société est autorisée par la loi à opter pour, et choisit d'opter pour, la nomination d'un réviseur(s) d'entreprises agréé(s) au lieu d'un commissaire aux comptes. Le réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera nommé sur une base annuelle (le mandat étant renouvelable également sur base annuelle).

Art. 10. Exercice social - Comptes annuels.

10.1 - Exercice Social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

10.2 - Comptes Annuels

10.2.1 Chaque année, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, un bilan et un compte de profits et pertes conformément aux dispositions de l'Article 197 de la Loi.

10.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire désigné, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan, le compte de profits et pertes et, le cas échéant, le rapport du/des commissaire(s) aux compte(s) conformément à l'Article 200 de la Loi. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), cet examen ne sera autorisé que quinze jours avant la réunion.

Art. 11. Dissolution - Liquidation.

11.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

11.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

11.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

11.4 Le boni de liquidation devra être distribué aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales dans l'ordre de priorité et pour le montant nécessaire pour atteindre sur une base globale le même résultat économique que celui prévu par les dispositions de distribution contenues dans l'Article 5.6 de ces mêmes Statuts.

Art. 12. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice de la Société commence à sa date de constitution et s'achève le 31 décembre 2016.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant ainsi été établis, l'associé fondateur à savoir Nordic Cecilia Three Limited, représenté comme mentionné ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité du capital social comme suit:

	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (SEK)	% du capital social
Parts de catégorie A	5.514.119	5.514.119	10%
Parts de catégorie B	5.514.119	5.514.119	10%
Parts de catégorie C	5.514.119	5.514.119	10%
Parts de catégorie D	5.514.119	5.514.119	10%
Parts de catégorie E	5.514.119	5.514.119	10%
Parts de catégorie F	5.514.119	5.514.119	10%
Parts de catégorie G	5.514.119	5.514.119	10%
Parts de catégorie H	5.514.119	5.514.119	10%
Parts de catégorie I	5.514.119	5.514.119	10%
Parts de catégorie J	5.514.119	5.514.119	10%
TOTAL	<u>55.141.190</u>	<u>55.141.190</u>	<u>100%</u>

Nordic Cecilia Three Limited, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire aux parts sociales mentionnées ci-dessus par un apport en nature consistant en 250 parts sociales ordinaires et 100 parts sociales préférentielles de classe D d'une valeur nominale de SEK 517.94 chacune (les «Parts Sociales Apportées») représentant 100% du capital social de Nordic Cecilia Three S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143.409 (l'«Apport en Nature»).

Nordic Cecilia Three Limited, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare ensuite que la valeur de l'Apport en Nature a été certifiée par un rapport d'évaluation émis par son organe de gérance (le «Rapport») à un montant total de cinq cent cinquante-et-un million quatre cent onze mille neuf cent trente-six Couronnes Suédoises (SEK 551.411.936).

Le Rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Nordic Cecilia Three Limited, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare également qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre apport en nature des Parts Sociales Apportées à la Société.

Nordic Cecilia Three Limited, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare finalement que l'Apport en Nature est à allouer comme suit:

- Un montant de cinquante-cinq millions cent quarante-et-un mille cent quatre-vingt-dix Couronnes Suédoises (SEK 55.141.190) est à allouer au capital social de la Société; et

- Un montant de quatre cent quatre-vingt-seize millions deux cent soixante-dix mille sept cent quarante-six Couronnes Suédoises (SEK 496.270.746) est à allouer au compte de prime d'émission de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 7.200,- euros.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représenté comme mentionné ci-dessus, adopte les décisions suivantes:

1. La Société est gérée par les gérants suivants pour une période indéterminée:

a. Claes Johan Geijer, résidant au 2, rue Siggy Vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, nommé en tant que gérant de catégorie A;

b. Wilhelmina von Alwyn - Steennis, résidant au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, nommé en tant que gérant de catégorie A;

c. Ganash Lokanathen, résidant au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, nommé en tant que gérant de catégorie B; et

d. Andreas Demmel, résidant au Spaces Zuidas, Barbara Strozziilaan 201, 1083 HN Amsterdam, Pays-Bas, nommé en tant que gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 février 2016. Relation: EAC/2016/3718. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016081236/779.

(160048130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

BijnensBier.com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 425.000,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 204.708.

—
STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the eleventh day of March.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

1. Mr. Serge Bijnens, born on 29 December 1964, in Wilrijk, Belgium, residing professionally at 15, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, hereby represented by Barbara Schmitt, residing in L-8510 Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney given on 8th March 2016;

2. M.D.K.&Co N.V., a public limited liability company (naamloze vennootschap) incorporated and existing under Belgian law, having its registered office at Bevrijdingslaan 26, 1932 Zaventem (Sint-Stevens-Woluwe), Belgium and registered with the Belgian commercial register under number 457.175.945, hereby represented by Barbara Schmitt, residing in L-8510 Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney given on 10th March 2016;

3. SGV Management Services BVBA, a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated and existing under Belgian law, having its registered office at Nieuwstraat 16, 3080 Tervuren, Belgium and registered with the Belgian commercial register under number 472.774.139, hereby represented by Barbara Schmitt, residing in L-8510 Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney given on 7th March 2016.

The powers of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "BijnensBier.com S.à r.l. " which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles").

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders (as defined below) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles or by a decision of the Sole Manager (as defined below) or Board of Managers (as defined below) to the extent allowed by the Law.

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect

on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is, from time to time, directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business, and, in particular:

3.2.1 to develop, produce, brand, market, buy, sell, distribute different types of alcoholic and non-alcoholic beverages, food and non-food merchandise products as well as food and non-food products;

3.2.2. (i) to develop, create, acquire, including by way of contribution, hold, technology of any patent, industrial and commercial trademark, copyright, design model, know-how and recipe, under whatsoever form and (ii) to register, manage, exploit the above mentioned by way of use, grant of use, sale, transfer, exchange or otherwise;

3.2.3. to market, e-market any alcoholic and non-alcoholic beverages, food and nonfood merchandise products as well as food and non-food products;

3.2.4 to participate, organise, team-up (for) all kind of events, seminars, lectures that promote the alcoholic and non-alcoholic beverages, food and non-food merchandise products as well as food and non-food products, offered or to be offered by the Company;

3.2.5 to promote any alcoholic and non-alcoholic beverages, food and non-food merchandise products as well as food and non-food products;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, cooperation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including, without limitation, any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including, without limitation, the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including, without limitation, any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.1.6 "guarantee" includes, without limitation, any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including, without limitation, by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertakings of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, subcontractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers.

Art. 4. Duration.

4. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The corporate capital is fixed at four hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 425,000.-) represented by four hundred and twenty-five thousand (425,000) shares (the "Shares" and each, a "Share"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each which are divided into:

- four hundred thousand (400,000) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up; and
- twenty-five thousand (25,000) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up.

In case of a sole holder of the Shares, the latter is referred to as the "Sole Shareholder". In case of plurality of holders of the Shares, they are together referred to as the "Shareholders" and each, a "Shareholder".

5.2 Voting Rights. Each Share is entitled to one (1) vote per Share.

5.3 All Shares will have equal rights, except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.

5.4 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s) and of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate).

5.5 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.6 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by a decision of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate), provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose as determined by the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate), on the basis of interim accounts prepared by the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate).

Art. 6. Shares indivisibility.

6. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one (1) owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 pursuant to which shares cannot be transferred to non-shareholder unless shareholder(s) holding at least three-quarter (75%) of the share capital of the Company have agreed thereto and 190 of the Law pursuant to which, transfer of shares must be recorded by a notarial instrument or by a private document and shall not be valid vis-à-vis third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Civil Code.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 In case of a sole manager, the Company is managed by Mr. Serge Bijmens, who shall hold at all-time a business licence on behalf of the Company (the "Sole Manager").

8.2 By unanimous vote, the Shareholders may, from time to time, appoint several managers. If several managers have been appointed, the managers will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (the "Board of Managers").

8.3 The manager(s) shall be appointed by the Shareholder(s) or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The manager(s) will hold office until his/her/its (their) successor(s) is (are) elected. He/she/it (they) may be re-elected at the end of his/her/its (their) term and he/she/it (they) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s) or, as the case may be, of the general meeting of Shareholders.

8.4 In case there is more than one (1) manager, the Shareholder(s) or, as the case may be, the General Meeting may decide to qualify the appointed managers as class A managers and class B managers. One (1) class A manager shall hold at all-time a business licence on behalf of the Company.

8.5 The manager who holds the business licence may only be dismissed as manager (whether as Sole Manager or as a member of the Board of Managers) by unanimous vote of all the Shareholders. The other managers may be dismissed freely at any time by the Shareholder(s), or as the case may be, by the general meeting of Shareholders via a simple majority vote.

8.6 Even after the term of their mandate, the manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1 Towards third parties, the Company is validly bound in case of a Sole Manager (i) by the sole signature of the Sole Manager or, (ii) by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Sole Manager.

10.2 In case of plurality of managers, the Company will be validly bound towards third parties by the joint signature of any two (2) members of the Board of Managers. However, if the Shareholders have qualified the managers as class A managers or class B managers, the Company will only be bound towards third parties by the sole signature of a class A manager, or by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one (1) or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented, provided that in the event that the managers have been qualified as class A managers and class B managers, such quorum shall only be met if at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, provided that in the event that the managers have been qualified as class A managers and class B managers, such majority shall only be met if at least one (1) class A manager votes in favour of the decision.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 13. Management Fees and Expenses.

13.1 Subject to approval by the Shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 14. Managers' Liability - Indemnification.

14.1 No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

14.2 Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

14.3 To the full extent permitted by law, the Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and

expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles may be entitled.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

Art. 15. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes.

15.1 If there is only one (1) Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

15.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

15.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

15.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

15.5 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

15.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

15.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's share capital, subject to any other provisions of the Law, except for any decision to amend articles 8 (Management) and 10 (Representation of the Company) for which the unanimous vote of all the Shareholders is required.

Chapter V. - Business Year

Art. 16. Business Year.

16.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Distribution Right of Shares.

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (1/10) of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

17.5 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 18. Dissolution and Liquidation.

18.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

18.3 The liquidation will be carried out by one (1) or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

19. Applicable law. Reference is made to the provisions of Luxembourg law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2016.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Name Shareholder	Number of Shares	Subscription price
Mr. Serge Bijmens	400,000 Class A Shares	EUR 400,000.-
M.D.K.&Co N.V.	12,500 Class B Shares	EUR 12,500.-
SGV Management Services BVBA	12,500 Class B Shares	EUR 12,500.-

All these Shares have been fully paid up as follows:

- by a contribution in cash in an amount of two hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 225,000.-), so that the sum of two hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 225,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary; and

- by a contribution in kind consisting of an unquestionable receivable that Mr. Serge Bijmens, prenamed, has towards the Company representing an aggregate amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-), which shall be entirely allocated to the share capital of the Company (the "Contribution in Kind").

Valuation of the Contribution in Kind

The value of the Contribution in Kind has been calculated and evaluated at two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) on the basis of a valuation report dated - March 2016, a copy of such valuation report has been provided to the undersigned notary.

Declaration by Mr. Serge Bijmens

Mr. Serge Bijmens, prenamed, hereby declares that:

- He has the power to transfer the Contribution in Kind to the Company;
- There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any part of the Contribution in Kind be assigned to it; and
- The Contribution in Kind is hereby contributed and assigned to the Company.

Estimate of notarial costs

The notarial costs, expenses, fees and charges which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Extraordinary shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholder, prenamed, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Is appointed as class A manager for an undetermined period:
 - Mr. Serge Bijmens, born on 29 December 1964, in Wilrijk, Belgium, residing professionally at 15, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2) Are appointed as class B manager for an undetermined period:
 - Mr. Marc De Keyzer, born on 28 December 1966, in Schaarbeek, Belgium, residing professionally at Bevrijdingslaan 26, 1932 Zaventem (Sint-Stevens-Woluwe), Belgium; and
 - Mr. Stéphan Verdood, born on 10 April 1961, in Brussels, Belgium, residing professionally at Nieuwstraat 16, 3080 Tervuren, Belgium.

3) The Company shall have its registered office at 15, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le onze mars.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg soussignée.

ONT COMPARU

1. M. Serge Bijmens, né le 29 décembre 1964, à Wilrijk, Belgique, demeurant professionnellement à 15, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ici représenté par Barbara Schmitt, demeurant à L-8510 Redange-sur-Attert, 66 Grand Rue, en vertu d'une procuration donnée le 8 mars 2016;

2. M.D.K.&Co N.V., une société anonyme (naamloze vennootschap) constituée et existante sous le droit belge, ayant son siège social à Bevrijdingslaan 26, 1932 Zaventem, Belgique et immatriculée au registre de commerce belge sous le numéro 457.175.945, ici représenté par Barbara Schmitt, demeurant à L-8510 Redange-sur-Attert, 66 Grand Rue, en vertu d'une procuration donnée le 10 mars 2016;

3. SGV Management Services BVBA, une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée et existante sous le droit belge, ayant son siège social à Nieuwstraat 16, 3080 Tervuren, Belgique et immatriculée au registre de commerce belge sous le numéro 472.774.139, ici représenté par Barbara Schmitt, demeurant à L-8510 Redange-sur-Attert, 66 Grand Rue, en vertu d'une procuration donnée le 7 mars 2016.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "BijmensBier.com S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (comme définit ci-dessous) délibérant comme en matière de modification des Statuts ou par une décision du Gérant Unique (comme définit ci-dessous) ou le Conseil de Gérance (comme définit ci-dessous) dans les limites autorisées par la Loi.

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité, et, en particulier:

3.2.1 de développer, produire, promouvoir, commercialiser, acheter, vendre, distribuer des différents types de boissons alcoolisées et non-alcoolisées et de produits dérivés alimentaires et non-alimentaires, ainsi que tout produit alimentaire et non-alimentaire;

3.2.2 (i) de développer, créer, acquérir, y compris par contribution, détenir tout brevet technologique, toute marque industrielle ou commerciale, droits d'auteur, tout modèle de conception, tout savoir-faire et toute recette, sous quelque forme et (ii) d'enregistrer, gérer, exploiter ce qui est énuméré ci-dessus par voie d'utilisation, octroi d'usage, transfert, échange ou toute autre manière;

3.2.3 de commercialiser, y compris sur internet, toute boisson alcoolisée et non-alcoolisée, tout produit dérivé alimentaire et non-alimentaire, ainsi que tout autre produit alimentaire et non-alimentaire;

3.2.4 de participer, organiser, faire équipe (pour) toute sorte d'évènements, séminaires, conférences dans le cadre de la promotion des boissons alcoolisées et non-alcoolisées, des produits dérivés alimentaires et non-alimentaires, ainsi que tout produit alimentaire et non-alimentaire, offerts ou à offrir par la Société;

3.2.5 de promouvoir toute boisson alcoolisée et non-alcoolisée, tout produit dérivé alimentaire et non-alimentaire, ainsi que tout autre produit alimentaire et non-alimentaire;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la loi luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent (y compris en capital, de la somme principale, des primes, des dividendes, des intérêts, des commissions, des charges, des remises et tout coût ou dépense relatif à des actions ou des titres) par toute personne y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat, sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.1.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de cocontractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Conseil de Gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs.

Art. 4. Durée.

4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social est fixé à quatre cent vingt-cinq mille Euro (EUR 425.000,-) représenté par quatre cent vingt-cinq mille (425.000) parts sociales (les "Parts Sociales" et individuellement, une "Part Sociale"), ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, divisé en:

- quatre cent mille (400.000) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), toutes souscrites et entièrement libérées; et
- vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), toutes souscrites et entièrement libérées.

Dans le cas où toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul détenteur, celui-ci est désigné comme l' "Associé Unique". Dans le cas où il existe plusieurs détenteurs de Parts Sociales, ils sont ensemble désignés comme les "Associés" et individuellement, un "Associé".

5.2 Droits de vote. Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi.

5.4 En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les sommes en compte de prime d'émission sont à la libre disposition des Associés et du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance (selon le cas).

5.5 La Société peut sans limitation particulière, accepter des sommes en capital propre ou tout autre apport sans émission de nouvelles Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de cet apport, et peut porter ces apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions portant sur l'utilisation de ces comptes doivent être prises par le ou les Gérant(s) dans le respect des dispositions de la Loi et des présents Statuts. Afin d'éviter tout doute, il est possible, mais il n'est pas obligatoire, d'allouer ces sommes à la personne qui les a apportées.

5.6 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales suite à une décision du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance (selon le cas) à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes pour ce faire et fixées par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), sur base de comptes intérimaires préparés par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas).

Art. 6. Indivisibilité des Parts Sociales.

6. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts Sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189, en vertu duquel des parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (75%) du capital social de la Société et 190 de la Loi, en vertu duquel une cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé et elle ne sera pas opposable aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 Dans le cas d'un gérant unique, la Société est gérée par M. Serge Bijmens, qui détiendra à tout moment une autorisation d'établissement pour le compte de la Société (le "Gérant Unique").

8.2 Dans certains cas, les Associés peuvent nommer plusieurs gérants par un vote unanime. Si plusieurs Gérants sont nommés, les Gérants constituent un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.3 Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par le (les) Associé(s), ou le cas échéant, par l'assemblée générale, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) jusqu'à la nomination de leur(s) successeur(s): il(s) peut (peuvent) être réélu(s) au terme de leur mandat et il(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de(s) Associé(s), ou le cas échéant par une assemblée générale.

8.4 En cas de pluralité de Gérants, l'(les) Associé(s) ou le cas échéant, l'assemblée générale peut décider de nommer des gérants de classe A et des gérants de classe B. Un (1) gérant de classe A détiendra à tout moment une autorisation d'établissement pour le compte de la Société.

8.5 Le gérant détenant l'autorisation d'établissement ne peut être révoqué en tant que gérant (soit en tant que Gérant Unique, soit en tant que membre du Conseil de Gérance) que par la décision unanime de(s) Associé(s). Les autres gérants peuvent être révoqués librement à tout moment par l' (les) Associé(s) ou le cas échéant, l'assemblée générale, par un vote à la majorité simple.

8.6 Le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepte lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société.

10.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera, en cas de Gérant Unique, valablement engagée (i) par la seule signature de son Gérant Unique ou, (ii) par la signature de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant Unique.

10.2 Vis-à-vis des tiers, la Société sera, en cas de pluralité des gérants, valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants. Toutefois, si les Associés ont désigné les gérants comme gérants de classe A et gérants de classe B, la Société ne sera engagée, vis-à-vis des tiers, que par la seule signature d'un gérant de classe A, ou par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation et Agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un (1) ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée et, dans l'hypothèse où les gérants sont désignés en tant que gérant de classe A et gérant de classe B, le quorum ne sera satisfait que si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple des gérants présents ou représentés à la réunion, à condition que, si les Associés ont désigné les gérants comme gérants de classe A et gérants de classe B, cette majorité simple ne serait atteinte qu'avec le vote positive d'au moins un (1) gérant de classe A.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Art. 13. Rémunération et Dépenses.

13.1 Sous réserve de l'approbation des Associés, les gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 14. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.

14.1 Les gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

14.2 Les gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

14.3 Dans la mesure de ce qui est permis par la loi, la Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Titre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.

15.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

15.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

15.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

15.5 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

15.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

15.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales, à l'exception des décisions de modification de l'article 8 (Gérance) et 10 (Représentation de la Société) des Statuts pour lesquelles le vote unanime des Associés est exigé.

Titre V. - Exercice Social

Art. 16. Exercice Social.

16.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Droit de Distribution des Parts Sociales.

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

17.5 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) ou peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la clôture de l'exercice social sur la base d'un relevé de comptes montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés (lorsque c'est applicable) depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des présents Statuts, et que (ii) toute somme distribuée qui ne correspond pas à un profit effectivement réalisé peut être réclamée aux Associés.

Titre VI. - Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18.2 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

18.3 La liquidation sera assurée par un (1) ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi Applicable

Art. 19. Loi Applicable.

19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Noms de l'Associé	Nombre de Parts Sociales	Prix de souscription
M. Serge Bijmens	400.000 Parts Sociales de Classe A	EUR 400.000,-
M.D.K.&Co N.V.	12.500 Parts Sociales de Classe B	EUR 12.500,-
SGV Management Services BVBA	12.500 Parts Sociales de Classe B	EUR 12.500,-

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées comme suit:

- par un versement en numéraire d'un montant de deux cent vingt-cinq mille Euro (EUR 225.000,-) de sorte que la somme de deux cent vingt-cinq mille Euro (EUR 225.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire; et

- par un apport en nature consistant en une créance certaine que M. Serge Bijmens, prénommé, détient contre la Société d'un montant total de deux cent mille Euro (EUR 200.000,-), qui sera entièrement alloué au capital social de la Société (l'"Apport en Nature").

Evaluation de l'Apport en Nature

La valeur de l'Apport en Nature a été calculée et évaluée à deux cent mille Euro (EUR 200.000,-) sur base d'un rapport d'évaluation daté du - mars 2016, dont une copie a été fournie au notaire soussigné.

Déclaration de M. Serge Bijmens

M. Serge Bijmens, prénommé, déclare:

- Il a le pouvoir de transmettre les l'Apport en Nature à la Société;
- Il n'existe aucun autre droit de préemption, ni tout autre droit en vertu duquel une personne pourrait avoir droit de demander que toute partie de l'Apport en Nature lui soit transférée; et
- L'Apport en Nature est par la présente, apporté et transféré à la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euro (EUR 2.000,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés, prénommés, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé en tant que gérant de classe A pour une durée indéterminée:
 - M. Serge Bijmens, né le 29 décembre 1964, à Wilrijk, Belgique, demeurant professionnellement à 15, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2) Sont nommés en tant que gérants de classe B pour une durée indéterminée:
 - M. Marc De Keyzer, né le 28 décembre 1966, à Schaarbeek, Belgique, demeurant professionnellement à Bevrjiddingslaan 26, 1932 Zaventem, Belgique; et
 - M. Stephan Verdood, né le 10 avril 1961, à Tervuren, Belgique, demeurant professionnellement à Nieuwstraat 16, 3080 Tervuren, Belgique.
- 3) Le siège social de la Société est établi à 15, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B.SCHMITT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 14 mars 2016. Relation: DAC/2016/3990. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 18 mars 2016.

Référence de publication: 2016081205/658.

(160047938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

Chester Properties I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 86.726.

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh day of the month of March;

Before Us Me Danielle KOLBACH, notary residing in Redange/Attert, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

FALCONER HOLDINGS S.A., a public company limited by shares (société anonyme) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 138126 (the Sole Shareholder),

represented by Mr Christian DOSTERT, notary clerk, having his professional residence at 66, Grand Rue, L-8510 Redange/Attert, Grand Duchy of Luxembourg, acting by virtue of a proxy.

Such proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed before the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state the following:

I. The Sole Shareholder holds all (100 %) of the shares in CHESTER PROPERTIES I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6A, route de Trèves, L2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 86726, incorporated according to the terms set forth in a notarial deed drawn up by Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated March 29th, 2002, and published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations) on June 26th, 2002, under the number 978, at page 46909 (the Company).

II. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

III. The Sole Shareholder hereby resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder hereby resolves to dissolve the Company as of the date first written above.

Second resolution

Further to the above resolution, the Sole Shareholder hereby resolves to put the Company into liquidation as of the date first written above.

Third resolution

For the purposes of the liquidation, the Sole Shareholder hereby resolves to appoint HATHOR GROUP SERVICES LIMITED, a limited company incorporated in the British Virgin Islands under the BVI Business Companies Act, 2004 on 3 February 2009 with registration number No. 1520049, having its registered seat at Road Town, Palm Grove House,

Tortola, British Virgin Islands, and duly represented by ELAH EXTERNAL MANAGEMENT SERVICES LTD, as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

Further to the above resolution, the Sole Shareholder hereby resolves to define the powers, duties and compensation of the Liquidator to be determined as hereinafter provided.

The Liquidator shall have the broadest powers pursuant to articles 144 to 148bis of the Luxembourg law of the 10th of August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Law).

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the Law without requesting the authorisation of the Sole Shareholder in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce to all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The Liquidator is relieved from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under its own responsibility, delegate to one or more proxies any such powers, in whole or in part, for extraordinary or specific operations, as it may determine and for the period it may think fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the Sole Shareholder according to its will in cash or in kind.

Unless otherwise provided by the Sole Shareholder, the Company during the liquidation process shall be bound towards third parties by the single signature of the Liquidator, or any of its proxies, where applicable, for all deeds and acts for the purposes hereof, including, without limitation, all and any deeds and acts made by a public official or a notary public.

Costs

The expenses, costs, fees and charges, in any form whatsoever, in connection with the above resolutions shall be borne by the Company and are hereby estimated at one thousand and fifty Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby declares that, upon request of the appearing company, represented as set out above, the present deed is made in English and translated in French, and, in case of discrepancies between the English and the French versions, it is hereby agreed that the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange/Attert, in the premises of the officiating notary, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le onzième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire, résidant à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée;

A COMPARU:

FALCONER HOLDINGS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 138126 (l'Associé Unique),

représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 66, Grand Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'Associé Unique est le seul associé de la société CHESTER PROPERTIES I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 12.500,- EUR, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86726, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 mars 2002, et publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations le 26 juin 2002, sous le numéro 978, à la page 46909 (la Société).

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euro (125,- EUR) chacune.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société à la date qu'en tête des présentes.

Deuxième résolution

Suite à la résolution susmentionnée, l'Associé Unique a décidé de mettre la Société en liquidation à la date qu'en tête des présentes.

Troisième résolution

Pour les besoins de la liquidation, l'Associé Unique a décidé de nommer HATHOR GROUP SERVICES LIMITED, une société constituée aux Îles Vierges Britanniques, sous la loi BVI Business Companies Act, 2004 le 3 février 2009 et immatriculée sous le numéro No. 1520049, ayant son siège social à Road Town, Palm Grove House, Tortola, Îles Vierges Britanniques, et dûment représentée par ELAH EXTERNAL MANAGEMENT SERVICES LTD en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

Suite à la résolution susmentionnée, l'Associé Unique a décidé de définir les pouvoirs, les fonctions et la rémunération du Liquidateur, tels que déterminés ci-après.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans demander l'autorisation de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de procéder à une inscription automatique; renoncer à tous droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions résolutoires; enlever les charges, avec ou sans paiement, de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'Associé Unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

En l'absence d'une décision contraire prise par l'Associé Unique, la Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la seule signature du Liquidateur, ou ses représentants le cas échéant, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinquante Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, en l'étude du notaire instrumentant, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 14 mars 2016. Relation: DAC/2016/3987. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 18 mars 2016.

Référence de publication: 2016081251/139.

(160047873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

Catapult S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 122.713.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and sixteen,
on the ninth day of the month of March.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Mikael HELLMANN, company director, residing at Vjal Portomaso, STJ4015 St. Julians (Malta),

here represented by:

Mrs Alessia ARCARI employee, with professional address at 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to her in St. Julians (Malta), on 07 March 2016,

which proxy, after being signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes,

hereafter referred to as "the principal",

The appearing proxy holder, acting in said capacities, declared and requested the notary to act:

I.- That the company “CATAPULT S.A.-SPF” (the “Company”), a “société anonyme”, qualifying as corporation for the management of family assets (société de gestion de patrimoine familial) in short “SPF”, established and having its registered office at 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, registered in the “registre de commerce et des sociétés” in Luxembourg, section B number 122 713, has been incorporated pursuant to notarial deed enacted by the undersigned notary, on 15 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”), on 15 February 2007, number 190, page 9087.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the same undersigned notary, on 20 June 2011, which deed was published in the Mémorial, on 04 October 2011, under number 2364 and page 113469.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) divided into thirty-one (31) ordinary shares with a par value of THOUSAND EURO (1'000.-EUR), each fully paid up in cash.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company and as such declares expressly to approve the interim accounts of the Company as of 07 March 2016.

IV.- That the principal has acquired all thirty-one (31) ordinary shares issued by the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company, with effect as of today.

V.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

VIII.- That the Company's bearer shares or as the case may be, the Company's shareholders register, were cancelled in the presence of the undersigned notary.

IX.- That the principal commits itself to pay the costs of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with Us notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize,
le neuf mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Mikael HELLMANN, directeur de société, demeurant à Vjal Portomaso, STJ4015 St. Julians (Malta),
ici représenté par:

Madame Alessia ARCARI, employée, avec adresse professionnelle au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à St. Julians (Malta), le 07 mars 2016,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui,

ci-après dénommée: «le mandant»,

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «CATAPULT S.A.-SPF» (la «Société») une société anonyme des gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», établie et ayant son siège social au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-227 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 122 713, a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 15 février 2007, numéro 190, page 9087.

Que les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le même notaire soussigné en date du 20 juin 2011, publié au Mémorial, le 04 octobre 2011, sous le numéro 2364 et page 113469.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en trente et une (31) actions ordinaires d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.-EUR) par action, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et déclare à cet effet expressément approuver les comptes intermédiaires de la Société arrêtés au 07 mars 2016.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les trente et une (31) actions ordinaires émises par la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que les certificats d'actions au porteur et selon le cas, le registre des actionnaires nominatifs de la Société ont été annulés en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes parties comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms prénoms usuels, états et demeures, ladite personne comparante a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. ARCARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 mars 2016. Relation: EAC/2016/6219. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016081247/102.

(160047723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

Destylernia «Polmos» SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 204.732.

Extrait de l'acte constitutif conformément à l'article 6 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée

Name of the Partnership. Destylernia "Polmos" SCSp

Form of the Partnership. special limited partnership

Registered office. 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Name of the partners with joint and several liability (general partner). Destylernia "Polmos" Spółka z ograniczona odpowiedzialnością, a limited liability company existing under the laws of Poland, having its registered office in Warsaw, ul. Krakowiaków 48, building 3, floor 4, 02-255 Warsaw, Poland, registered with the Polish Register of Entrepreneurs under KRS number 0000502520.

Name of the general partner. Destylernia "Polmos" Spółka z ograniczona odpowiedzialnością

Purpose of the Partnership. "The Partnership's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Partnership may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificate of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Partnership may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt securities. It may issue, by way of private placement only, any kind of equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some of all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Partnership may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Partnership may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposes, interest rate risks and other risks

The Partnership may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object."

Management power and representative capacity of the general partner. The Partnership shall be bound by the sole signature of the Manager, or in case of plurality of Managers, by the sole signature of any Manager or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Partnership has been validly delegated by the Manager(s) in accordance with article 6.6. of the special limited partnership agreement of Destylernia "Polmos" SCSp.

Commencement date of the Partnership. 9 March 2016

Termination date of the Partnership. the Partnership is established for an unlimited duration.

Suit la traduction française du texte qui précède

Nom de la Société. Destylernia "Polmos" SCSp

Forme légale. société en commandite spéciale

Siège social. 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Nom des associés solidaires (associé commandité). Destylernia "Polmos" Spółka z ograniczona odpowiedzialnością, une limited liability company regie par les lois de Pologne, ayant son siège social a Varsovie, ul. Krakowiaków 48, bâtiment 3, étage 4, 02-255 Varsovie, Pologne, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés Polonais (Polish Register of Entrepreneurs) sous le numéro KRS 0000502520.

Nom du gérant. Destylernia "Polmos" Spółka z ograniczona odpowiedzialnością

Objet social. "La Société a pour objet l'acquisition de participations, a Luxembourg ou a l'étranger, dans toute société ou entreprise indépendamment de leur forme, ainsi que la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir, en souscrivant, achetant et en échangeant ou de quelque manière que ce soit, des valeurs mobilières, des parts de capital social ou autres titres, obligations, bons de souscriptions, certificats de dépôt et autres instruments de dette, plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer a la création, au développement, a la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. De plus, elle peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut émettre des obligations, des bonds et tous types d'instruments de dette. Elle peut émettre, par des placements prives seulement, tous types de titre de capital. Elle peut prêter des fonds, incluant, sans limitation, les recettes de tout emprunt, a ses filiales, a des sociétés affiliées ou a toutes autres sociétés. Elle peut aussi accorder des garanties, et donner en gage, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur une partie ou la totalité de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, généralement, pour ses propres intérêts et ceux de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer des activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu au préalable l'autorisation requise.

La Société peut utiliser toutes techniques, moyens et instruments légaux pour gérer ses investissements de manière efficace et se protéger contre les risques de crédit, de la fluctuation du taux de change et d'intérêts, et autres risques.

La Société peut effectuer toute opération commerciale financière ou industrielle et toute transaction en rapport avec des biens immobiliers ou meubles, directement ou indirectement, dans l'intérêt ou en rapport avec son objet social."

Pouvoir de signature du gérant. la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant, ou, s'il y a plusieurs Gérants, par la signature d'un des Gérants ou par la signature de toute personne à laquelle le(s) Gérant(s) a(ont) valablement délégué le pouvoir de signer pour le compte de la Société en vertu de l'article 6.6 de l'acte constitutif de Destylernia "Polmos" SCSp.

Date de commencement de la Société. 9 mars 2016

Date de fin de la Société. la Société est constituée pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016081270/79.

(160048213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

European Education Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.008.315,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.331.

—
EXTRAIT

Suite à un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 5 février 2016, les transferts comme indiqués ci-dessous ont été effectués:

- BRIDGEPOINT EUROPE III NOMINEES 1 LIMITED, a transféré trois cent soixante-douze mille deux cent cinquante-trois (372.253) parts sociales de catégorie A, trois cent soixante-douze mille deux cent cinquante-trois (372.253) parts sociales de catégorie B, trois cent soixante-douze mille deux cent cinquante-trois (372.253) parts sociales de catégorie C, trois cent soixante-douze mille deux cent cinquante-trois (372.253) parts sociales de catégorie D, trois cent soixante-douze mille deux cent cinquante-trois (372.253) parts sociales de catégorie E, trois cent soixante-douze mille deux cent cinquante-trois (372.253) parts sociales de catégorie F, trois cent soixante-douze mille deux cent cinquante-trois (372.253) parts sociales de catégorie G, trois cent soixante-douze mille deux cent cinquante-trois (372.253) parts sociales de catégorie H, trois cent soixante-douze mille deux cent cinquante-trois (372.253) parts sociales de catégorie I et trois cent soixante-douze mille deux cent cinquante-trois (372.253) parts sociales de catégorie J détenues dans la Société à INFINITAS FUND L.P. ("Infinitas"), une Limited Partnership régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au Ordnance House, 31 Pier Road, St. Helier JE4 8PW, Jersey, et immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 119909;

- BRIDGEPOINT EUROPE III NOMINEES 2 LIMITED, a transféré deux cent neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie A, deux cent neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie B, deux cent neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie C, deux cent neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie D, deux cent neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie E, deux cent neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie F, deux cent neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie G, deux cent neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie H, deux cent neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie I et deux cent neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie J détenues dans la Société à Infinitas;

- BRIDGEPOINT EUROPE III NOMINEES 3 LIMITED, a transféré deux cent neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie A, deux cent neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie B, deux cent neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie C, deux cent neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie D, deux cent neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie E, deux cent neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie F, deux cent neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie G, deux cent neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie H, deux cent neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie I et deux cent neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie J détenues dans la Société à Infinitas;

- BRIDGEPOINT EUROPE III NOMINEES 4 LIMITED, a transféré deux cent neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie A, deux cent neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie B, deux cent neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie C, deux cent neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie D, deux cent neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie E, deux cent neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie F, deux cent neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie G, deux cent neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie H, deux cent

neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie I et deux cent neuf mille cinq cent vingt-six (209.526) parts sociales de catégorie J détenues dans la Société à Infinitas;

- BRIDGEPOINT EUROPE III 'A' L.P., a transféré une (1) part sociale de catégorie A détenue dans la Société à Infinitas;
- BRIDGEPOINT EUROPE III 'B' L.P., a transféré une (1) part sociale de catégorie A détenue dans la Société à Infinitas;
- BRIDGEPOINT EUROPE III 'C' L.P., a transféré une (1) part sociale de catégorie A détenue dans la Société à Infinitas;
- BRIDGEPOINT EUROPE III 'D' L.P., a transféré une (1) part sociale de catégorie A détenue dans la Société à Infinitas;
- BRIDGEPOINT EUROPE III 'E' L.P., a transféré une (1) part sociale de catégorie A détenue dans la Société à Infinitas;

Infinitas Fund L.P. détient désormais un million huit cent trente-six (1.000.836) parts sociales de catégorie A, un million huit cent trente et une (1.000.831) parts sociales de catégorie B, un million huit cent trente et une (1.000.831) parts sociales de catégorie C, 186120-4-268-v0.4 55-40608661 un million huit cent trente et une (1.000.831) parts sociales de catégorie D, un million huit cent trente et une (1.000.831) parts sociales de catégorie E, un million huit cent trente et une (1.000.831) parts sociales de catégorie F, un million huit cent trente et une (1.000.831) parts sociales de catégorie G, un million huit cent trente et une (1.000.831) parts sociales de catégorie H, un million huit cent trente et une (1.000.831) parts sociales de catégorie I et un million huit cent trente et une (1.000.831) parts sociales de catégorie J composant le capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mars 2016.

Référence de publication: 2016081311/61.

(160047589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

Foncière de la Pétrusse, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 8, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 96.298.

—

L'an deux mille seize, le dixième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FONCIERE DE LA PETRUSSE, une société anonyme, ayant son siège social au L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, dénoncé en date du 23 décembre 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.298, constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1164 du 6 novembre 2003 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 30 janvier 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1051 du 3 mai 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Madame Rachida EL FARHANE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Monique DRAUTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au L-1520 Luxembourg, 8, rue Adolphe Fischer.
2. Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société à L-1520 Luxembourg, 8, rue Adolphe Fischer.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège social. (1^{er} alinéa). «Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique le cas échéant.»

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nezar, El Farhane, Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/8016. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

Référence de publication: 2016081331/61.

(160047685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

Pacific Mezz (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 103.618.

Nach dem Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschaft vom 22 März 2016 wird:

- Frau Tara Nicklin als Geschäftsführer mit Wirkung vom 7 März 2016 abgerufen; und

- Herr Robin Jarratt, geboren am 16 Juni 1972 in Bradford, Vereinigtes Königreich, mit professioneller Adresse 1st Floor York House, 45 Seymour Street, London, W1H 7LX, Vereinigtes Königreich, als Geschäftsführer A (Franz.: Gérant A) der Gesellschaft und Mitglied des Verwaltungsrates (Franz.: Conseil de gérance) mit Wirkung vom 7 März 2016 genannt. Sein Mandat streckt sich über einen unbegrenzten Zeitraum hinaus.

Die Zusammensetzung des Verwaltungsrates (Franz.: Conseil de gérance) besteht hiermit wie folgend:

- Robin Jarratt, Geschäftsführer A,

- Michael Kidd, Geschäftsführer B,

- Kathryn O'Sullivan, Geschäftsführer B und

- Lenny Marlina, Geschäftsführer A

Das Verwaltungsreglement wurde einregistriert und beim Handels- und Firmenregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016083801/20.

(160050666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Samisa Yacht S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 188.768.

Par la présente, je dénonce le siège social de la société „Samisa Yacht S.A.“, 1, Place du Théâtre, immatriculée sous le numéro du RCS Luxembourg B 188 768, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 février 2016.

André HARPES.

Référence de publication: 2016083877/9.

(160050638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Rose Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.802.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du 11 décembre 2015, les associés de la Société ont cédé toutes leurs parts sociales de la Société à GLO BidCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198387, avec effet au 22 mars 2016.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 22 mars 2016

L'associé unique a pris acte des démissions de Jamshid Mark Keynejad, Aaron Davenport, Paul Viviano, Barry Siadat, Olivier Legrain, Pierre Mottet, Andrew O'Shea, Douwe Terpstra, Ingrid Cernicchi et Tobias Stemmler de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet au 22 mars 2016.

L'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société à compter du 22 mars 2016 pour une période indéterminée:

Gérants A:

- Kate Briant dont l'adresse professionnelle se situe au 100 Pall Mall, Londres SW1Y 5NQ. Royaume-Uni; et
- Timothy Colson dont l'adresse professionnelle se situe au 100 Pall Mall, Londres SW1Y 5NQ. Royaume-Uni.

Gérants B:

- Anke Jager dont l'adresse professionnelle se situe au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel; et
- Elke Leenders dont l'adresse professionnelle se situe au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel.

Ainsi, le conseil de gérance se compose de la manière suivante:

- Renaud Albert Gaston Pierre Dehareng, PDG
- Kate Briant, Gérant A
- Timothy Colson, Gérant A
- Anke Jager, Gérant B
- Elke Leenders, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rose Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016083846/33.

(160050660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Stanley Holdco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.664.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 23 mars 2016

La démission d'Alexander Lloyd-Jones, né le 9 avril 1986 à Ipswich au Royaume-Uni et résidant professionnellement au 35 Portman Square, 5th Floor, Londres, W1H 6LR, Royaume-Uni, de sa fonction de membre du conseil de surveillance a été acceptée avec effet au 23 mars 2016.

Anne-Cécile Tritsch, née le 29 septembre 1981 à Metz en France et résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée membre du conseil de surveillance à compter du 23 mars 2016 pour une durée de six années jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra durant l'année 2022.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016084501/16.

(160051301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Touvan Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 64.446.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique tenue au siège social le 15 mars 2016:

1) L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2022 des administrateurs suivants:

- la société SECURED INTERNATIONAL TRANSACTIONS SERVICES S.A. (en abrégé SITS S.A.) (B 149.718), administrateur, ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, est nommé représentant de la société SITS S.A..

- Monsieur Daniel Galhano, administrateur et président du conseil d'administration, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 05, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- Monsieur Laurent Teitgen, administrateur, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 05, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

2) Egalement, l'Assemblée décide de renouveler à la fonction d'administrateur-délégué de la Société, avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique de la Société devant se tenir en 2022:

- Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976, à Moyeuvre-Grande (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

3) L'Assemblée décide de renouveler, au poste de commissaire aux comptes, avec effet immédiat, pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique de la Société devant se tenir en 2022:

- La société Revisora S.A. (RCS Luxembourg B 145.505), ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOUVAN HOLDING S.A.

Référence de publication: 2016083913/32.

(160050447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Royalton Partners, Société Anonyme.

Capital social: EUR 392.700,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 3, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 187.217.

—
EXTRAIT

Rectificatif de Dépôt (L160047242)

Il résulte des résolutions circulaires des actionnaires de la Société du 15 Mars 2016 que les mandats des directeurs suivants ont été prolongés jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016:

- Williams Nigel Philip, 3 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur,

- Vohlmuth Ivan, 115/40 Belgicka, 2120 00, Praha 2, administrateur,

- Pawlowski Radoslaw, 59 ul Zlota, bâtiment Skylight Zlote Tarasy, 00-120 Warszawa, administrateur,

- Huber Gabriella, 3 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur,

- Bielicki Przemyslaw, 3 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur.

Ainsi que le mandat de la personne chargée du contrôle des comptes:

- Grant Thornton Lux Audit S.A., 89A Pafebruch, L-8308 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Mars 2016.

Nigel P. Williams / Gabriella Huber.

Référence de publication: 2016083831/21.

(160050838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.
